

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Cpté n° 99.021

L'An mil neuf cent quatre vingt dix neuf le 15 Février à 9 heures le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire,

DATE DE CONVOCATION

5 Février 1999

DATE D'AFFICHAGE

5 Février 1999

ETAIENT PRESENTS : MM. MOST, LE GUEUT, HUGENDOBLER, CANDAU, Mmes MONTRON, GEOFFROY, MM. GAVEN, BOISNARD et CARRIE, Adjoints

M. ANGIBAUD, Mlle BARRAUD-DUCHERON, MM. BOURGEOIS, CAMPAGNE, CAU, CHABANEAU, COASSIN, DENIS, DINDINAUD, GERMA, Mlle ISENDICK, Mme LECOMTE-RULLIER, M. MALBOIS, Mme MARTIN, MM. MERLE, MONNARD, MUSSETI, Mme PELTIER, M. SIMONNET, Conseillers,

ETAIENT REPRESENTES : M. QUENTIN représenté par M. BOURGEOIS
M. DONZIER représenté par M. HUGENDOBLER
M. POTENNEC représenté par M. DENIS

ABSENTS - EXCUSES : MM. BENOIT et BUJARD

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Nombre de Présents : 28
Nombre de Votants : 31

Mademoiselle ISENDICK a été élue secrétaire de séance.

OBJET : Subventions 1999 à divers organismes

VOTE : UNANIMITE

Il est proposé au Conseil Municipal d'allouer une subvention de fonctionnement à :

. OFFICE MUNICIPAL DU TOURISME	2 000 000 F
. DEPARTEMENT ANIMATION	300 000 F
. ROYAN CULTURE	100 000 F
. FANFARE LES MOUETTES	15 000 F
. ROC PELOTE BASQUE	4 000 F

au titre du 1er trimestre 1999.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- OUI L'exposé du Rapporteur,
- APRES en avoir délibéré,

D E C I D E

- D'accorder au titre de l'exercice 1999 une subvention à :

. OFFICE MUNICIPAL DU TOURISME	2 000 000 F
. DEPARTEMENT ANIMATION	300 000 F
. ROYAN CULTURE	100 000 F
. FANFARE LES MOUETTES	15 000 F
. ROC PELOTE BASQUE	4 000 F

- Il est précisé que ces sommes seront prélevées d'office sur le montant de la subvention ordinaire qui sera allouée en 1999 à ces différents organismes.

- Ces dépenses seront imputées sur les crédits ouverts au budget primitif de l'exercice 1999 :

- * Article 6573 - Fonction 950 (OFFICE MUNICIPAL DU TOURISME)
- * Article 6574 - Fonction 0241 (DEPARTEMENT ANIMATION)
- * Article 6574 - Fonction 30 (ROYAN CULTURE & FANFARE LES MOUETTES)
- * Article 6574 - Fonction 40 (ROC PELOTE BASQUE)

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,
H. LE GUEUT

Certifié Exécutoire
Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 17 FEVRIER 1999
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Secrétaire Général Adjoint,

H. THOMAS